

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 7..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Novembre

PRISE D'ABOMEY

Porto-Novo, 21 novembre.

Abomey s'est rendu.
Nos troupes sont entrées dans la ville sans coup férir. Détails suivent.

Porto-Novo, 21 novembre.

Avant d'ordonner l'assaut d'Abomey, qui est tombé ce matin entre les mains de nos troupes, le général Dodds avait envoyé avant-hier un prisonnier au roi Behanzin. Il lui faisait annoncer par cet envoyé la destruction complète de Kana par les flammes et il sommait Behanzin de se rendre sans condition.

Behanzin renvoya hier le même émissaire avec sa réponse. Il informait le général Dodds que les Français, s'ils pénétraient dans Abomey, trouveraient la capitale abandonnée par ses soldats et par ses habitants.

Ce matin, le général disposa ses colonnes d'attaque. Les premières troupes qui arrivèrent contre l'enceinte fortifiée ne rencontrèrent aucune résistance.

Bientôt après, elles pouvaient pénétrer dans la ville.

Comme l'avait dit Behanzin, Abomey était abandonnée.

On assure que le roi Toffa, de Porto-Novo, a été chargé d'envoyer dans tout le pays des messagers qui avertiraient les populations que les hostilités sont terminées et qui engageraient les Dahoméens qui seraient encore fidèles à Behanzin à faire aussi leur soumission.

Quant à Behanzin, on ne peut savoir encore s'il a pris la fuite. On a en effet capturé un noir qui répond au signalement de Behanzin.

Le général Dodds, qui est accompagné de M. Ballot, lieutenant-gouverneur, vient à cet égard de faire venir de Porto-Novo un ancien serviteur de Behanzin, pour savoir de lui si le prisonnier n'est pas le roi du Dahomey lui-même.

Les Dahoméens ont abandonné un nombreux butin, parmi lequel figure le trône en or de Behanzin. Le général Dodds a décidé que le trône fût envoyé à Porto-Novo où il sera offert au roi Toffa, notre allié.

Le capitaine Roget et les lieutenants blessés vont bien.

Le ministre de la marine vient d'envoyer au général Dodds la dépêche suivante :

Marine à général Dodds, à Porto-Novo
« La Chambre des députés, par un vote un-

nime et sans attendre l'issue qu'elle espère de la campagne conduite par le général Dodds au Dahomey, associe ses félicitations à celles que le gouvernement lui a envoyées déjà, ainsi qu'à ses vaillantes troupes. »

La ville d'Abomey

Abomey étant l'objectif principal du corps expéditionnaire, on peut considérer que la chute de la capitale de Behanzin termine, en principe, la campagne si vaillamment menée par le général Dodds et ses intrépides soldats au milieu de difficultés et de dangers sans nombre et au prix de pertes cruelles.

Voici, d'après Elisée Reclus, le docteur Bayol et Burton, des renseignements sur Abomey.

Abomey est à 325 mètres d'altitude, sur un plateau d'accès facile du côté du Sud, mais coupé à pic vers le nord, au-dessus de plaines humides, transformées en jardins maraîchers.

Le nom d'« Abomey » veut dire « Cité dans l'enceinte ».

La ville occupe une vaste superficie de terrain, mais une grande partie de l'espace enclos se compose de jardins et de ruines.

On pénètre dans Abomey en passant sur un pont en bois mal entretenu, construit sur un fossé qui fait le tour de la ville. De hautes murailles argileuses, en mauvais état, écroulées par endroits, et remplacées par des cactus et de hautes herbes épineuses, forment les soi-disant remparts de cette grande cité.

Il existe plusieurs ouvertures de 8 ou 9 mètres de large.

L'agglomération de masures qu'on appelle le palais n'a pas moins de 3 kilomètres en circonférence. Le mur de cette résidence était jadis garni sur tout son pourtour de crânes, témoignages éloquentes de la puissance royale ; on ne voit plus que les tiges de fer sur lesquelles étaient assujettis les hideux trophées.

Les murailles du palais sont, comme celles qui entourent la ville, en assez mauvais état. Elles tombent en ruines dans beaucoup d'endroits et sont remplacées par une tapade en bambous ou en paille. La hauteur des murs, qui ont moins d'un mètre d'épaisseur (argile séchée au soleil), est d'environ six mètres.

Abomey ne renferme ni puits ni citernes. Les femmes vont chercher l'eau à trois kilomètres.

La population d'Abomey varie suivant les voyages de la cour, qui reste tantôt dans la capitale officielle, tantôt dans Kana.

A l'occasion de la prise d'Abomey, mardi matin à onze heures, MM. le docteur Sambuc, maire,

perdrai avec moi.

Aussitôt, elle prit du papier et écrivit une lettre en ayant soin de déguiser habilement son écriture.

Quand elle eut fini, elle sonna.

— Marceline ! dit-elle à sa camériste, voici une lettre.

— Il faut l'envoyer à son adresse, madame ?

— Par le premier garçonnet que tu rencontreras dans la rue Saint-Honoré.

— Ce sera fait.

— Tu lui donneras ces deux testons d'argent afin qu'il fasse diligence.

— Pour une si belle récompense, il ne perdra point une minute.

— Va, Marceline, mais ne prends ce messager qu'assez loin de l'hôtel, et surtout qu'il ne se doute pas que tu m'appartiens.

La domestique étant partie, Henriette appela Ismaël, qui vint en fouillant lécher les mains blanches de sa maîtresse.

Alors la machiavelle créature prit le billet signé de l'initiale M... qu'on lui avait transmis dans la matinée, le donna à flairer à l'adive intelligente, et lui fit faire quelques exercices dont elle parut satisfaite.

A l'heure du dîner, Marcel fut exact. Il brûlait d'avoir sur Alice les renseignements promis.

La conversation fut contrainte pendant le repas.

Dominant ses dispositions baineuses, Henriette tenta inutilement, et avec tout son esprit subtil, sinon à égayer le tête à tête, du moins à le rendre moins morose.

Périvier, sous-préfet de Toulon, Azan, deuxième adjoint, se sont rendus chez Mme Dodds qui habite la villa Coquet au Mourillon. Ces messieurs l'ont félicitée du succès remporté par M. le général Dodds son mari et les troupes françaises. Mme Dodds s'est montrée très sensible à cette délicate attention.

Un grand nombre d'officiers des 4^e et 8^e régiments d'infanterie de marine se sont également présentés chez Mme Dodds.

Le maire a fait pavoiser les édifices municipaux.

M le ministre de la marine a reçu du général Dodds une dépêche lui confirmant officiellement la prise d'Abomey.

LE PANAMA

DEVANT LA CHAMBRE

Cette affaire de Panama qui peut, selon les événements, dégénérer en un immense scandale ou en une ridicule comédie, a déjà produits de lamentables résultats :

Deux imputations calomnieuses, dirigées contre deux anciens présidents du conseil et la mort subite, encore mystérieuse, d'un financier considérable. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que l'on doit jeter un voile sur toutes les hontes de cette aventure, par un sentiment de pudeur nationale, par crainte de voir sombrer des réputations célèbres, ou pour arrêter le flot des accusations odieuses qui pourraient être exploitées par certaines feuilles de chantage.

Malgré tous les dangers de ces investigations, il est indispensable que la lumière se fasse, que l'on sache sur qui retombent les responsabilités : trop de soupçons planent dans l'air, trop de racontars circulent, et les personnes contre lesquelles sont dirigées ces imputations doivent appeler de tous leurs vœux la vérité et la lumière.

On ne peut se faire une idée de tous les bruits qui courent à propos de cette affaire ; s'il fallait s'en rapporter aux potins colportés dans tous les coins, les sénateurs, les députés, les journalistes qui ont reçu de l'argent du Panama, seraient légion ; la com-

Le fiancé d'Alice se tint sur la réserve, n'aspirant qu'après le moment où, suivant l'engagement pris, la marquise lui ferait ses révélations.

Il toucha à peine au généreux vin de Gascogne que lui offrait son hôtesse.

Enfin, le dessert achevé, Marcel rappela à Henriette sa promesse.

Depuis quelques instants, la marquise donnait des signes d'inquiétude, tantôt écoutant les bruits de la rue, tantôt jetant les yeux du côté de la fenêtre qui donnait sur la cour.

— Cher ami, répondit-elle à l'officier, ne vous plairait-il pas de goûter de cette liqueur brune, dont le roi a fait plusieurs fois ses délices.

— Vous voulez parler du café d'Arabie, dont un médecin vénitien conseilla l'emploi à Sa Majesté, et qui, depuis plus d'un siècle est déjà fort en usage chez les Turcs.

— En effet, c'est un stimulant merveilleux qui, pris après le repas, rend plus agile et plus dispos. Votre humeur triste, dont je n'ai pu vous tirer disparaîtrait aussitôt, j'en suis sûre. Tel est du moins l'effet que cette décoction amère, qu'on sucre du reste autant que l'on veut, a toujours produit sur le roi. Il m'a fait cadeau d'un petit sac de cette fève torréfiée, et j'en use quelquefois.

Marcel n'avait aucun prétexte pour refuser. Il dut se résigner à ne recevoir qu'après le café l'explication tant désirée.

Le dessein de la marquise n'avait été que de gagner du temps, afin de se livrer à la manœuvre que l'on va voir.

Tandis que l'on servait le café dans deux de

pagnie aurait exercé la corruption sur la plus grande échelle, et les largesses qu'elle aurait faites seraient la principale, sinon l'unique cause de sa ruine.

Eh bien ! il est utile, à notre sens, que la lumière soit faite à cet égard, et que les personnalités compromises soient mises à même d'établir l'infamie de leurs accusateurs. Le procès qui va s'engager leur en fournira l'occasion.

A l'heure qu'il est, plusieurs d'entre eux peuvent même ignorer que leurs noms sont prononcés ; or, de deux choses l'une, ou ceux qui les accusent parleront dès que le procès sera engagé, et la vérité éclatera, ou bien ils se tairont et leur silence voudra dire forcément qu'ils ne savent rien.

S'il y a des gens qui se soient laissés corrompre, on les connaîtra et tout le monde devra applaudir à leur exécution.

Tant pis pour eux. Il y a assez longtemps que l'on berne l'opinion publique par les promesses d'une justice si lente à venir, qu'elle peut paraître illusoire à beaucoup de gens.

Voilà pourquoi la Chambre s'est souvenue enfin de l'invitation qu'elle adressait au gouvernement, le 4 janvier 1889, dans l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, désirant une répression énergique et rapide contre tous ceux qui ont encouru une responsabilité dans l'affaire du Panama, passe à l'ordre du jour. »

Voilà qui est formel ! et l'on ne prétendra pas que les députés, après trois ans de silence, aient forcé la main à la justice.

Les assignations sont lancées ; les débats vont s'ouvrir dans quelques semaines, dès que les magistrats auront pris connaissance des volumineux dossiers. Ces assurances ont paru cependant insuffisantes à la Chambre qui a voté, à l'unanimité la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

On peut critiquer cette méthode, au nom du principe de la séparation des pouvoirs, mais qu'on veuille bien remarquer qu'il ne s'agit pas dans cette affaire d'un simple intérêt privé ressortissant des tribunaux ordi-

ces tasses de faïence à relief de rocailles et de reptiles, brillantes par leurs couleurs, qui avait fait accorder à Bernard Palissy le titre de potier royal, et qui, avant l'invention en France de la porcelaine de façon chinoise, étaient le seul luxe de céramique qu'on vit figurer même à la table des rois, Henriette sortit un papier de sa gorgère et dit avec un soupir affecté :

— Voici la lettre du révérend père ! Goûtez de cette décoction et je vous la communiquerai pour réjouir votre âme.

Le jeune homme eût préféré s'emparer immédiatement de la lettre, mais, si près de voir son désir satisfait, il ne pouvait manquer aux convenances.

Il faut le dire, du reste : maintes fois on lui avait parlé, au Louvre, de la liqueur brune du docteur vénitien, encore presque inconnue en France, et la curiosité l'aiguillonnait.

Pendant qu'il goûtait à la fois l'arôme et la saveur de l'infusion arabe, et qu'à la façon des gourmets, bien qu'il ne fut point du nombre, il tenait la tête baissée contre la poterie, Henriette d'Entragues mit sans affectation un doigt sur la lettre qu'elle avait posée à côté d'elle.

En même temps, elle jeta du côté de l'officier un regard indicateur.

Peu d'instants après, Marcel sentit quelque chose frôler contre les basques de sa sobrieveste.

Il regarda et aperçut l'adive, avec son museau pointu.

— C'est Ismaël, dit en souriant la marquise, qui a flairé le précieux sucre blanc des Canaries dont vous venez de dulcifier le jus amer du café.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 100

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

XII

ODIEUSE MACHINATION

Tout entier à l'irrésistible besoin d'avoir des nouvelles de sa bien-aimée, Marcel ne s'aperçut pas de l'amère inflexion avec laquelle elle venait de prononcer ces derniers mots.

— Parlez, supplia-t-il en fléchissant le genou.

Elle le retint en lui tendant la main.

— Venez encore une fois dîner avec moi, murmura-t-elle. Je vous montrerai une lettre du père Daubigny.

En vain insista-t-il. Henriette ne fit que répéter qu'après-dîner, elle lui donnerait une preuve des véritables sentiments de son cœur.

— Oui, s'écria la marquise en changeant de visage dès que Marcel se fut retiré. Oui, tu l'auras, cette preuve, vil aventurier, sot pédant, méprisable haut-le-pied !... Je me perds, mais je te

naires. On se trouve en présence d'un intérêt national ; c'est ce caractère d'ordre supérieur que l'on a invoqué chaque fois que l'intervention des pouvoirs a été sollicitée par la compagnie elle-même.

La dignité même de la Chambre exige qu'elle sache à quoi s'en tenir sur la moralité de ses membres, et s'il y a, comme on le dit, des personnages politiques qui ont trafiqué de leur mandat et mis leur influence aux enchères.

Il est bon de remarquer en terminant que le gouvernement ne s'est pas opposé à l'enquête, pourvu qu'elle se maintienne sur son terrain propre sans se confondre avec l'action judiciaire.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 22 novembre

M. Gauthier de Clagny rappelle que, le 22 février prochain, la concession de Panama sera frappée de déchéance. Il espère que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour empêcher la déchéance. (Mouvement).

M. Leveillé demande que tous les députés puissent assister aux séances de la commission d'enquête qu'on va nommer.

La proposition de M. Leveillé est repoussée par 400 voix contre 120.

Nomination de la commission

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'une commission d'enquête de trente-trois membres chargée de faire la lumière sur les allégations portées à la tribune, à l'occasion des affaires de Panama.

M. Pourquery de Boisserin propose de donner à la commission d'enquête les pouvoirs que le Code d'instruction criminelle donne au juge d'instruction et au procureur de la République.

Voix nombreuses : L'avis du gouvernement ! La Chambre décide que la demande d'urgence sera discutée samedi.

La séance, suspendue à 5 heures, est reprise à 7 h. 30.

M. Floquet fait connaître les résultats du scrutin pour l'élection des trente-trois commissaires :

Votants, 431 ; majorité absolue, 216.

Sont élus :

MM. Clausel de Coussergues, 380 ; Bertrand, 379 ; Labatut, 370 ; Guieysse, 357 ; Brisson, 356 ; Dumay, 341 ; Borie, 339 ; Leydet, 337 ; Dupuy-Dutemps, 335 ; Sarrin, 332 ; Bérard, 331 ; Bovier-Lapierre, 327 ; Labussière, 324 ; Terrier, 315 ; Jonnart, 310 ; Gerville-Réache, 309 ; Barthou, 304 ; Delcassé, 303 ; Mathey, 307 ; Maujan, 280 ; Delum-Montaud, 263 ; Lavertujon, 261 ; Pelletan, 236 ; de Ramel, 223 ; de Villebois-Mareuil, 220 ; Grousset, 219.

En somme, il y a 26 commissaires élus sur 33. Il en reste donc 7 à élire dans un second tour.

M. Floquet demande quel jour la Chambre veut procéder au second tour de scrutin.

Cris : Demain ! à un mois !

MM. De Ramel, de Villebois-Mareuil, Grous-

set, Terrier, Lavertujon, Jonnart, Barthou, Bertrand, donnent leur démission.

La Chambre fixe à demain le second tour de scrutin.

Voici le résultat du second tour de scrutin :

Sont élus :

MM. d'Aillières, Barthou, Bertrand, Bigot, Jonnart, Lavertujon, Déroulède, Jolibois, de Villebois-Mareuil, Loreau, Terrier, Dumay, de Ramel, Taudière, Grousset, Gamard.

La commission des trente-trois est donc au complet.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis mardi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnet.

M. Rouvier, qui doit être interpellé demain au Sénat, sur le contrôle du gouvernement dans la gestion du Crédit foncier, a indiqué le sens de la réponse qu'il ferait à cette interpellation.

M. Loubet a annoncé que plusieurs députés se disposaient à demander à la Chambre de tenir deux séances par jour, en raison du retard apporté à l'examen du budget. Le gouvernement appuiera cette demande.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Le garde des sceaux a annoncé à ses collègues que l'entente était presque établie entre lui et la Curie romaine, au sujet des ecclésiastiques devant être nommés à cinq des archevêchés ou évêchés vacants, dont l'archevêché de Cambrai et celui de Bourges. Ces nominations paraîtront demain ou après-demain. Il ne sera pas pourvu actuellement à la vacance d'Angers et des autres sièges vacants, par suite du transfert de leurs titulaires à des archevêchés.

La Commission d'enquête

L'opinion générale des députés est que, devant la démission systématique des membres de la droite, il sera nécessaire d'employer un nouveau mode d'élection pour la nomination de la commission d'enquête.

Ce mode sera probablement l'élection dans les bureaux.

La lumière nécessaire

Nous lisons dans le *Petit Parisien* :

Des journaux avaient porté des accusations précises contre un grand nombre d'hommes politiques, et, du haut de la tribune, des allégations de la plus haute gravité avaient été articulées.

Dans ces conditions, la satisfaction accordée aux victimes du Panama par les poursuites judiciaires ne suffisait pas, et les députés n'avaient pas le droit d'hésiter : une enquête parlementaire s'imposait.

La Chambre ne pouvait laisser planer sur chacun de ses membres les soupçons qui étaient la conséquence inévitable d'accusations collectives.

Au point où en sont arrivées les choses dans cette triste affaire du Panama, la conscience publique ne saurait être satisfaite qu'à la condition de tout savoir. Il ne faut pas un peu de clarté, mais beaucoup de lumière, de façon à ne rien

— Vous vous appelez bien monsieur Marcel de Fontaine.

— C'est mon nom.

— Vous êtes lieutenant dans les cheu-légers de Sa Majesté.

— Précisément, monsieur le chevalier.

— Et le roi vous a commis à la garde de madame la marquise de Verneuil.

— En effet, telle est ma mission.

— Eh bien monsieur, vous trahissez le roi.

— Moi ! grand Dieu.

— Vous complotez avec ses ennemis.

— Une pareille accusation...

— Sera facile à démontrer... Voici déjà, du reste, de graves présomptions contre vous.

— Que voulez-vous dire.

Le chevalier du guet montra la table avec les deux tas-es.

— Dine-t-on avec ses prisonniers et les ennemis du roi ? demanda-t-il.

Marcel se mordit les lèvres, puis balbutia :

— C'est vrai, monsieur, je n'aurais pas dû... Mais de là à trahir les intérêts de Sa Majesté, et à conspirer avec ses ennemis, il y a loin.

— J'ai la conviction du contraire, monsieur l'officier.

— Quelle preuve peut-on alléguer contre moi ! Quel témoignage invoque-t-on.

— Nous allons vous le montrer. Archers, exécutez mes ordres et persécutez monsieur.

— A moi ! mes gardes, cria Marcel qui tira l'épée en même temps.

— De la rébellion ! Ceci aggrave votre position, fit observer le magistrat.

— C'est vous au contraire qui vous rébellez con-

laisser dans l'ombre. Le pays ne veut plus rien ignorer.

Si des hommes politiques ont été prévaricateurs, si des élus du peuple ont trafiqué de leurs mandats, la France, qui a soif d'honnêteté, entend connaître leurs noms.

C'est aussi une satisfaction qui est due à ceux dont la calomnie ne respecte pas l'intégrité et qui ont droit à n'être pas confondus avec les coupables.

Mais, en même temps que la nécessité de l'enquête, sa rapidité apparaît comme une condition de l'apaisement moral, après le trouble porté dans les esprits par l'annonce des révélations.

Aujourd'hui, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, aucun homme politique français n'est à l'abri de propos calomnieux.

En faisant des noms, les accusateurs de la presse et du Parlement ont livré tous les noms à des doutes injurieux. L'honneur national commande de ne pas laisser durer une telle situation, dont le patriotisme ressent vivement la douleur.

Que l'enquête se fasse donc complète, sans ménagements envers personne, sans crainte d'atteindre une individualité quelconque.

Les commissaires investis par la confiance de leurs collègues de cette mission de salubrité, ne doivent être arrêtés par aucune considération.

Leur tâche est lourde. Plus ils s'en acquitteront vite et mieux ils auront servi les intérêts du pays, qui attend avec anxiété de savoir quels furent les coupables et quels sont les innocents.

La dissolution de la Chambre

On lit dans la *Nation*, sous la signature de M. Camille Dreyfus :

La Chambre, à l'heure actuelle, n'est plus qu'un troupeau d'hommes qui se regardent de travers, dont chacun suspecte son voisin et a peur d'en être suspecté, impuissante désormais aux œuvres utiles et prête à sombrer dans le discrédit.

Le remède, le seul, c'est la dissolution.

LE PANAMA

LES ASSIGNATIONS

Les citations ont été signifiées aux inculpés, lundi matin.

Voici le texte du document judiciaire :

COUR D'APPEL DE PARIS

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le vingt novembre, à la requête de M. le Procureur général près la Cour d'appel de Paris, en son Parquet, sis dite ville, au Palais de Justice.

J'ai, Charles-Marie-Georges Dupuis, huissier audiencier près la Cour d'appel de Paris, demeurant au Palais de Justice, soussigné.

Cité à comparaitre le vendredi vingt-cinq novembre courant, par-devant M. le premier président, le président et conseillers de la Cour d'appel, leur déclarant que, faute de comparaitre, il sera pris défaut contre eux et passé outre à l'arrêt.

1° M. de Lesseps (Ferdinand-Marie), grand-croix de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, avenue Montaigne, 11 ;

2° M. de Lesseps (Charles-Aimé-Marie), ancien membre de la Société du canal interocéanique de Panama, demeurant à Paris, avenue Montaigne, 51 ;

tre un officier de Sa Majesté, chargé d'une mission. Je vous le répète, je suis ici de par le roi.

— Assez, monsieur ! dit le chevalier du guet en frappant du talon sur le parquet. Quand le Parlement ordonne au nom du souverain, chacun doit se soumettre.

— J'en appellerai à Sa Majesté.

— Soit. En attendant, laissez agir la justice. J'ai du reste assez de force pour l'appuyer. Dix de mes archers tiennent vos gardes en respect.

Marcel sentit qu'il fallait s'incliner devant la loi, représentée ici par le Parlement.

Pendant que les archers désarmaient l'officier et le fouillaient, le chevalier du guet s'adressa à la marquise qui se tenait immobile, mais avec un regard ironique.

— Madame, lui dit-il, c'est moi en personne qui vous garderai désormais, et souvenez-vous qu'une accusation de lèse-majesté s'élève contre vous.

— Je le sais, répondit sèchement Henriette d'Enragues.

— Une lettre !... s'écria tout à coup l'un des archers en montrant le papier qu'il venait de trouver.

— Une lettre ! répéta Marcel étonné.

Le magistrat s'empara aussitôt du pli et le parcourut.

— Voici la preuve de votre trahison, monsieur, dit-il à l'officier.

— La preuve de ma trahison ! C'est impossible !

Le chevalier du guet lut alors à haute voix ce même billet envoyé le matin à la marquise par

3° M. Fontane (Marius-Etienne), demeurant à Paris, rue Charras, 9 ;

4° M. Cottu (Henri-Louis-Félix), demeurant à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 36 ;

5° M. Eiffel (Alexandre-Gustave), demeurant à Paris, rue Rabelais, 1 ;

Prévenus :

D'avoir, conjointement et depuis moins de trois ans avant le dernier acte de poursuite à Paris, et employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un événement chimérique et d'un crédit imaginaire, dissipé des sommes provenant d'émissions qui leur avaient été remises pour un usage et un emploi déterminé, et escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui ;

Délits prévus et réprimés par les articles 405, 406, 408, 2, 5, 59 et 62 du code pénal.

A ce qu'ils n'en ignorent, j'ai à chacun d'eux laissé copie du présent acte ; coût 0 fr. 75.

Signé : GEORGES DUPUIS.

M. Eiffel, entrepreneur, n'est impliqué dans les poursuites que comme complice du délit sus-énoncé.

MM. Ferdinand et Charles de Lesseps seront défendus par M^{rs} Barboux ; M. Marius Fontane par M^{rs} du Buit ; M. Eiffel, par M^{rs} Waldeck-Rousseau ; M. Cottu, par M^{rs} Léon Renault.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil de préfecture

M. Desprats, conseiller de préfecture, vient d'être élevé, sur place, à la première classe personnelle.

C'est un avancement aussi mérité que flatteur. Deux conseillers seulement, en France, sont promus dans les mêmes conditions.

Point n'est besoin d'énumérer les services distingués, la vie administrative bien remplie, l'urbanité exquise en même temps que la connaissance complète des affaires, qui ont motivé l'avancement de notre estimé compatriote auquel tout le monde est heureux d'applaudir.

Mouvement dans l'enseignement

Sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie et par arrêté préfectoral, sont nommées :

Mlle Jaubert, institutrice titulaire à St-Martin-le-Redon, en la même qualité à Masclat ; Mlle Delbos, institutrice titulaire à Masclat, au même poste à St-Martin-le-Redon.

Taxe de la viande de boucherie

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, vu les arrêtés municipaux en date des 27 avril et 7 août 1892 portant réglementation de la boucherie.

Vu les rapports de la police et les renseignements recueillis sur les prix de la viande.

Arrête :

A partir du 23 novembre courant, le prix de la viande demeure taxé comme suit, sauf les exceptions mentionnées dans l'article 2 de l'arrêté du 7 août susvisé.

Bœuf

1^{re} catégorie, le kilogramme, 1 fr. 60 ; 2^e catégorie, 1 fr. 30 ; 3^e catégorie, 0 fr. 80.

l'affidé de la famille d'Enragues.

— Monsieur, reprit le chevalier du guet, un avis officieux m'a été transmis ce matin, cet avis me prévenait de vos relations avec madame la marquise depuis que vous étiez de garde dans son hôtel. On m'avertissait en outre qu'un gentilhomme provençal, qui vient d'être nommé viguier de Marseille était en correspondance avec vous.

— Je proteste de toute mes forces contre cette assertion, interrompit Marcel avec indignation.

— Et que l'on trouverait indubitablement sur vous, continua le magistrat, un témoignage écrit, relatif à la perpétration d'un acte de trahison qui doit livrer à l'Espagne la ville et le port de Marseille.

— C'est de toute fausseté. Comment s'appelle ce gentilhomme félon.

— M. de Méragues.

— Je n'ai jamais connu personne de ce nom.

— Vous serez confronté avec lui, si, comme je l'espère, il n'a point encore quitté la capitale. Je l'ai fait rechercher, notamment à l'ambassade d'Espagne.

— Je désire qu'on nous mette en présence le plus tôt possible, s'écria Marcel, sans s'apercevoir que la marquise venait de tressaillir.

Si l'on parvenait à saisir de Méragues, tout le plan d'Henriette devait échouer.

Le viguier de Marseille déclarerait probablement la vérité.

(A suivre.)

Nouillettes aux Gufs et Macaroni ***
RIVOIRE & CARRET
Réclames dans toutes les Epicerias

Vache

1^{re} catégorie, le kilogramme, 1 fr. 40; 2^e catégorie, 1 fr.; 3^e catégorie, 0 fr. 50.

Veau

1^{re} catégorie, le kilogramme, 1 fr. 60; 2^e catégorie, 1 fr. 20; 3^e catégorie, 0 fr. 90.

Mouton

1^{re} catégorie, le kilogramme, 1 fr. 70; 2^e catégorie, 1 fr. 30; 3^e catégorie, 0 fr. 80.

Brebis

1^{re} catégorie, le kilogramme, 1 fr. 40; 2^e catégorie, 0 fr. 90; 3^e catégorie, 0 fr. 50.

Les génisses pourront, suivant leur état, être considérées comme bœuf, cette distinction sera établie au moment de l'inspection à l'abattoir.

Art. 3. — Tout boucher qui se permettra de vendre soit de la viande au-dessus du prix ci-dessus fixé, soit de la vache pour du bœuf ou de la brebis pour du mouton, soit des morceaux d'une catégorie inférieure pour une catégorie supérieure, sera passible des peines portées par les lois et règlements.

M. l'inspecteur des viandes de boucherie, le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

J.-H. COSTES.

Convocation

Les membres du Parti ouvrier cadurcien sont priés de se réunir vendredi, 25 courant, à 7 heures 1/2 du soir.

Excellente mesure

Nous apprenons que la Compagnie des chemins de fer du Midi, sur l'initiative d'un de nos confrères de Montauban, M. Edouard Forestié, vient de proposer à l'homologation du ministre des Travaux publics, une mesure que nous voudrions bien voir adopter également, par la Compagnie d'Orléans.

Voici ce dont il s'agit :

Quelques-uns de nos lecteurs savent, — beaucoup peut-être ignorent — que les Compagnies de Chemins de fer ont établi des tarifs d'abonnement sur leur réseau dont les prix sont extrêmement modérés. Au moyen de ces cartes d'abonnement, le titulaire peut circuler entre les deux points fixés par lui, et d'après un tarif porté au barème établi par l'administration.

Pour donner un exemple de la modicité de ces prix, le parcours entre deux stations distantes de 50 kilomètres, est d'environ 277 fr. en troisième pour toute une année, et pour tous les voyages qu'on voudra.

Mais la Compagnie du Midi, vient encore d'augmenter la facilité donnée au public par le système d'abonnement, en décidant qu'une réduction de 50 0/0, sur les prix de l'abonnement serait faite :

- 1^o Aux élèves des établissements d'instruction âgés de moins de 21 ans.
- 2^o Aux élèves régulièrement inscrits dans une faculté de l'Etat jusqu'à 26 ans.

Ces avantages seront très favorablement accueillis par le public, et nous savons que sur le réseau du Midi l'homologation de cette décision, est attendue avec impatience par les intéressés.

Nous demandons pour le réseau d'Orléans, et pour notre ville en particulier, la même faveur qui rendrait un très grand service aux familles des environs de Cahors, en leur permettant d'envoyer leurs enfants dans nos grands établissements d'instruction sans être forcés de s'en séparer tout à fait.

Le nouveau système s'il était étendu au tronçon de Cahors à Montauban, permettrait également à nos jeunes étudiants d'aller suivre les cours des facultés de Toulouse; et en supposant même que le trajet fut un peu long pour l'exécuter tous les jours, cette réduction permettrait à ceux de nos compatriotes qui sont à Toulouse pour leurs études de venir se rafraîchir dans leur famille plusieurs fois par semaine.

Nous soumettons ce vœu à l'administration supérieure du chemin de fer d'Orléans, toujours si soucieuse d'apporter à son service les améliorations avantageuses pour le public.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 7 novembre

Présidence de M. Combarieu, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En l'absence de M. le secrétaire général, M. Joseph Blanc, secrétaire des séances, dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance. Il signale entre autres la Notice sur la Sainte Coiffé de Cahors, par M. l'abbé Gary, avec une dédicace de l'auteur.

La Société remercie M. l'abbé Gary de son aimable hommage.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le lieutenant-colonel Blin demande à faire partie de la Société en qualité de membre résident, sous le patronage de MM. Valette et de Laroussilhe. Conformément

aux statuts son élection est renvoyée à la prochaine séance.

M. le secrétaire des séances donne lecture, au nom de M. Caminade, d'une pièce de vers, *Les plaintes d'un rhumatisant*, et d'une lettre dans laquelle l'auteur demande son insertion au Bulletin de la Société. — Renvoyé à la commission du Bulletin.

M. F. de Laroussilhe donne lecture d'un article publié dans *l'Art*, sur le Musée de Cahors, par M. Jules Momméja.

Le Président,

L. COMBARIEU.

Le Secrétaire,

Joseph BLANC.

Les pickpokets

Le jour de la foire de Figeac, une demi-douzaine de pickpokets se trouvaient à la gare et repartaient en emportant le butin de la journée. Ils virent M. Coucinoux, propriétaire à Saint-Projet-de-Salers (Cantal), sortir son porte-monnaie pour prendre son billet; ils le surveillèrent, et au moment où M. Coucinoux, serré de près, se disposait à monter dans le train, les individus le saisirent par les bras et les jambes, le lancèrent dans un compartiment comme un colis et lui débrièrent son porte-monnaie.

Cependant un nommé Lachaud, conducteur de l'omnibus de l'hôtel des Ambassadeurs, avait remarqué le manège de ces personnages à mine suspecte, et entendant les plaintes de M. Coucinoux, il se précipita dans le compartiment pour arrêter les coupables. Ceux-ci sortirent brusquement par la portière opposée, escaladèrent le talus de la gare et se sauvèrent. La gendarmerie les cherche encore.

Retard de train

Mardi, par suite d'une avarie survenue à la machine, le train de Capdenac, qui doit arriver à Cahors à 7 h. 24, n'est arrivé qu'à 9 heures.

Martel

M. Vincent, directeur de l'école primaire supérieure de Château-Chinon, est nommé, par décret ministériel, directeur (5^e classe), de l'école primaire supérieure de Martel, en remplacement de M. Attané, nommé ailleurs.

Duravel

La date de l'inauguration du service télégraphique à Duravel, a été fixée au 25 novembre courant.

Cazals

Un accident mortel est arrivé à Jordy, commune de Gindou, canton de Cazals.

La nommée Rosalie Lacour, épouse Périé, âgée de 36 ans, voulant puiser de l'eau dans un puits dont la margelle est trop basse, prise de vertige y est tombée la tête la première et s'est noyée.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Toto

Nous avons pu constater d'une façon d'autant plus sensible la bonne volonté de la troupe de M. Guyot, que *Toto*, malgré quelques scènes amusantes, n'est pas précisément une opérette sans défauts, pour parler par euphémisme. L'intrigue, pas plus que la musique, n'est de première force, et la seule qualité de cette pièce est la nouveauté — si c'est une qualité ! — C'est d'ailleurs à ce seul titre que le directeur de notre théâtre nous l'a offerte, et nous sommes loin de lui en faire un crime, car ses artistes l'ont interprétée de telle sorte que nous avons, somme toute, passé hier une bonne soirée. Ce qu'il faut surtout noter, c'est l'entrain, la gaieté, la gentillesse, et (ajoutons-le), l'adresse de M^{me} Guyot-Demantche dans le double rôle de Toto-Tata. Fort bien secondée par MM^{es} Warton et Dartès dans les rôles d'Aurélié et de Césarine, elle trouve également à qui donner la réplique du côté des hommes.

M. Coulon a rendu avec un sens comique des plus gais le rôle de l'Inspecteur; le malheureux Cabestan avait en M. Marty un excellent interprète; M. Noirville non a bien amusés dans le rôle de M. Dupalet; nous avons à adresser les mêmes éloges à MM. Dartès et Mario (Gaston et Bernard); il n'est pas jusqu'au gendarme (M. Fournal) qui n'ait obtenu dans son petit bout de rôle son bon succès de rire.

Mercredi prochain, le *Grand Mogol*; décidément M. Guyot fait bien les choses; il est vrai que le public Cadurcien commence à s'apprivoiser; espérons qu'il ne tardera pas à l'être tout à fait.

M. HEYC.

12^e ANNÉE **L'ARGENT** 4 fr. PAR AN
 JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE
 Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O. A. 17, Rue Saint-Marc, PARIS.

FAITS DIVERS

440,000 Cabarets

Nous trouvons les judicieuses réflexions suivantes, sur une des plaies les plus hideuses de notre fin de siècle, dans le *Bulletin de la ligue française, pour le relèvement de la moralité publique*, et sous la signature même du secrétaire de la ligue.

Vous l'entendez : c'est 440,000 cabarets que compte la France : soit un débit pour 87 habitants. Depuis 1899 la France a perdu, par suite de l'annexion 1,600,000 âmes; consolez-vous, elle possède 74,125 cabarets de plus.

C'est à la loi du 17 juillet 1880, qui supprima le décret de 1851 relativement aux cabarets, que nous sommes redevables de cet état de choses.

On a tort de traiter légèrement l'œuvre du politicien. S'il fait rarement du bien, il fait souvent beaucoup de mal.

En 1880, il a vendu la démocratie aux marchands de vin. Il s'est cru fort, car il transformait du même coup chaque débitant en agent électoral.

Mais le serviteur n'a pas tardé à devenir le maître. A l'heure actuelle le cabaretier parle et le député obéit.

Dans beaucoup de départements, le député est l'homme à tout faire de l'assommoir. Le fisc en sait quelque chose. Il y a beau temps qu'il n'ose plus parler de contraventions aux tristes personnages que la lâcheté des politiciens a sacrés grands prêtres de l'opinion publique.

L'autre jour, dans une ville de l'Est, un conseiller général, très républicain, me disait : « Non seulement la loi est détestable, mais elle n'est pas même appliquée. Le cabaretier fait ce qui lui plaît; l'administration se garde bien d'intervenir.

Serions-nous condamnés, un siècle après 1789, à finir sous la pantoufle éculée du mastroquet? La souveraineté du suffrage universel serait-elle destinée à assurer la souveraineté du marchand de vin ?

440,000 cabarets, autant dire 440,000 fabriques d'alcooliques; 5 en moyenne par cabaret — et ce chiffre est bien modeste — cela ferait près de deux millions d'alcoolisés pour une seule année.

Le suffrage universel convient aux hommes libres; exercé par une cohue de névrosés, de dégénérés et d'inconscients, il devient une comédie.

Du reste, pour peu que l'alcoolisme augmente, la comédie sera de courte durée. L'alcoolique est impulsif; l'impulsif va droit à la violence et suit aveuglément ceux qui le précèdent.

Nous ne pouvons fermer nos oreilles aux cris de détresse qui s'échappent de tous ces foyers d'ivrognes : femmes sur lesquelles pèsent leurs maris, jeunes filles qui fuient la brutalité de la maison paternelle pour aller provoquer celle du trottoir, enfants marqués avant d'avoir vécu, de la tache originelle, souffre-douleurs précoces qui se préparent à se venger plus tard sur autrui des souffrances endurées ! Et comme nous savons que c'est grâce à l'inertie des honnêtes gens et à la complexité des politiciens de tous les partis que le mal ne cesse d'empirer, nous ne pouvons nous empêcher de trembler pour l'avenir de la Patrie et maudire la légèreté des hommes qui, après avoir fait un si grand tort au pays, ne comprennent pas même la nécessité de le réparer.

440,000 cabarets ! 440,000 cabaretiers auxquels les candidats aux élections législatives de 1893 devront aller serrer la main.

C'est égal, il ne faut pas être fier pour accepter cette corvée-là !

Une bigame malgré elle

On vient de signaler, à l'autorité militaire, le retour à Verneuil (Eure), d'un soldat d'infanterie de la classe de 1870, marié avant son appel sous les drapeaux, et qui a trouvé sa femme remariée et mère de quatre enfants, ce qui ne laisse pas de lui créer une situation fort embarrassante.

Ce militaire français, prisonnier en Allemagne, a séjourné vingt-deux ans dans une forteresse, à la suite de deux tentatives d'évasion.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — Sommaire du numéro du 26 novembre : Dahomey : Combat de Tohoué. — Les canonniers *Corail* et *Opale*, attaqués sur les rives de l'Ouémé. — M. de Fesigny, lieutenant de vaisseau, commandant la flottille. — M. Latourelle, enseigne commandant l'*Opale*. — Sur le pont du *Corail*, pendant le combat de Tohoué. — Théâtre illustré ; Opéra : Samson et Dalila ; danse des prêtresses de Dagon (1^{er} acte). — Comédie française : Jean Darlot (scène du 3^e acte). — Portraits : Mme Deschamps-Jehin, créatrice l'Opéra du rôle de Dalila. — Beaux-Arts : In-

térieur arabe, à Ourella; — Biskra, tableau de Mme Lucas Robiquet. — Paris : Inauguration du monument de Feyen-Perrin, au cimetière Montmartre. — Le crime de la rue Botzaris. — Voyages : La mission du capitaine Binger (suite et fin).

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Les dessous d'un philanthrope, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Causerie scientifique : Animaux à projectiles, par Henri Coupin. — Le sport, par Archiduc. — Nouvelle en cours de publication : La grotte aux carpes, par M. de Combelle. — Explication des gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Revue comique, Bibliographie, etc.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie. — Illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

BULLETIN FINANCIER

du 23 novembre 1892

Malgré son peu d'animation, le marché fait preuve de fermeté. Il ne circule aucune nouvelle. La bonne tenue de notre place contraste avec la faiblesse de Londres. Be lin est indécis; on dit que le discours de l'empereur n'a point produit une bonne impression en Allemagne.

Le 3 0/0 débute à 99.45 et finit à 99.52. Les actions de nos sociétés de crédit sont un peu lourdes. Exception faite toutefois pour le Crédit Foncier qui s'avance à 1097.50. La Banque de Paris est faible à 680. Peu de variations sur le Crédit Lyonnais à 786.25.

Le Suez est à 26.25. Les obligations Ferranti sont à 233.75. Notons de bonnes demandes sur les obligations Puerto-Santa-Maria à 402.50.

L'Italien a eu les honneurs de la journée. Il s'avance à 93.82 1/2. On escompte le discours du roi à l'ouverture du Parlement.

L'Extérieure est très faible à 62.3/4. On dit qu'on liquide en gros un acheteur.

Le Portugais s'affaisse à 23.9/16.

Bibliographie

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Sommaire du 20 novembre 1892. — Edition A (Les Inventions nouvelles). — Ascension du ballon « Les Inventions Nouvelles » ; Trente-six heures et démie dans les airs. — Les progrès industriels aux Etats-Unis. — Tribune des Inventeurs : Eclairage électrique des wagons de chemins de fer. — Nouveau fusil à répétition. — Le capitaine de la « Mary Rose ». — L'Astronomie des amateurs. — Dynamomètre de rotation. — Tribune libre : Lampe d'applique à gaz. — Notes photographiques. — Tour du Monde : Nouveau porte-plume. — Encrier pneumatique. — Bouchons mécaniques pour bouteilles. — Greffoir mécanique pour vignes. — Observations sur les planètes Vénus et Mercure. — Un fer à cheval sans clous. — Photographies obtenues contrairement aux règles adoptées. — Catalogue-Causerie.

Abonnement : Un an, 6 fr. ; Etranger, 8 fr. Numéro : 50 centimes.

Edition G (Electricité). — Sommaire du 20 novembre 1892. — Lampe à arc Desruelles et Chauvin. — Descartes, persécuteur de Faraday. — Compteur d'énergie électrique Déjardin. — Théorie des accumulateurs électriques. — Les applications industrielles de l'électricité. — Pile Georges d'Infréville. — Actualités : Chauffage électrique. — Procédé électrochimique pour décorer les objets en métal. — Machine à coudre à moteur électrique. — Cours d'électricité : Electro-statique. — La loi des attractions et des répulsions électriques. — Quantité d'énergie électrique. — Travaux d'amateurs : Construction d'une tour. — Nouvelles : Nouvelle application de sonneries dans les théâtres. — Nouveau mode d'installation des lampes à incandescence. — Cours municipal d'histoire des sciences physiques. — Cours publics du Conservatoire des Arts et Métiers. — Cours d'électricité industrielle.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro : 50 centimes.

On dirait qu'à mesure que la GRANDE ENCYCLOPÉDIE avance, ses livraisons prennent un intérêt plus accentué. Nous trouvons une nouvelle preuve de ce phénomène dans la composition de la 394^e livraison, publiée cette semaine. Elle renferme, en effet, une charmante étude de M. Victor Champier sur l'Eventail, avec de fort gracieuses illustrations ; un exposé de la si curieuse doctrine de l'Evhéméisme, par M. C.-E. Ruelle ; deux maîtres articles de M. Glasson, de l'Institut, sur l'Evocation en jurisprudence et l'Exception en droit civil ; un travail remarquable de M. Paul Souquet sur la théorie philosophique de l'Evolution ; enfin, une étude fort sagace de M. Ch.-V. Langlois sur l'Examen, dans laquelle l'éminent professeur passe en revue les objections qui ont été présentées à ce système pédagogique et y fournit des réponses irréfutables.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller. — Carionnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Sotell*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes 20 %
— 3 — 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
SOULLAC.....	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
CAZOULÈS.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 34
	arrivée. 8 15	—	—	2 35	8 44
Lamothe-Fénélon.....	départ. 8 25	—	—	2 45	8 58
	arrivée. 8 39	8 »	6 38	3 »	9 8
GOURDON.....	départ. 8 49	—	—	3 10	9 20
	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 31
Saint-Clair.....	départ. 9 12	—	—	3 33	9 43
	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 52
Dégagnac.....	départ. 9 32	—	—	3 54	10 3 soir
	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	11 30
Espère.....	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	11 42
CAHORS.....	départ. 10 8	—	—	4 31	11 48
	arrivée. 10 22	—	—	4 47	11 58
Sept-Ponts.....	départ. 10 29	—	—	4 56	12 8
	arrivée. 11 2	9 31	8 6	5 31	12 45
Cieurac.....	départ. 11 37	9 58	8 32	6 11	12 28
	arrivée. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
Montauban.....	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—
TOULOUSE.....	arrivée.				

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 30	7 13
MONTAUBAN.....	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
	arrivée. 3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Causade.....	départ. —	5 47	—	—	12 13	8 51
	arrivée. —	5 56	—	—	12 21	9 2
Lalbenque.....	départ. —	6 8	—	—	12 33	9 14
	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
CAHORS.....	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
	arrivée. —	6 45	—	6 20	—	9 44
Espère.....	départ. —	6 59	—	6 33	—	9 57
	arrivée. —	7 14	—	6 48	—	10 11
Saint-Denis-Catus.....	départ. —	7 23	—	6 57	—	10 20
	arrivée. —	7 33	—	7 6	—	10 29
Thérac-Peyrilles.....	départ. —	7 49	9 43	7 23	—	10 43
	arrivée. 5 23	7 58	—	7 32	—	10 52
Dégagnac.....	départ. —	8 7	—	7 42	—	11 1
	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
Saint-Clair.....	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
GOURDON.....	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
CAHORS.....	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
	arrivée. 4 37	—	10 24	—	—	11 38
TOULOUSE.....	arrivée.					

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus. Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40	12 ^h 30
Mercuès.....	6 54	1 4
Arrêt Douelle	6 58	1 4
Parac.....	7 5	1 15
Luzoch.....	7 11	1 22
Castelfranc.....	7 24	1 35
Arr. Praysac	7 27	1 37
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46
Duravel.....	7 43	1 54
Sotrac-Touac	7 51	2 3
Famel.....	8 »	2 13
LIBOS. — A.	8 6	2 19
BORDEAUX. — S.	8 51	3 11
PARIS. — Ar.	11 38	4 28

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 40	14 ^h 35	7 ^h 40
— Express.	7 40	14 35	7 40
BORDEAUX. — S.	8 29	3 30	9 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 34
Famel.....	8 35	3 37	9 41
Sotrac-Touac	8 45	3 49	9 51
Duravel.....	8 52	3 58	9 58
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr. Praysac	9 6	4 7	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzoch.....	9 22	4 36	9 58
Parac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45	11 ^h 40	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 3	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montraban, hal.	9 18	1 54	6 54
Tozac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine.	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Lamadelleine.	7 55	11 34	5 31
Tozac.....	8 10	12 9	5 46
Montraban, hal.	8 19	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 41	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

Recherches et Administrations

1893

CALENDRIER DU LOT

Price : 30 centimes.

EN VENTE : Chez L. PLANVERGNE, Libraire rue du Lycée. Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier 16, rue de la Liberté. A CAHORS

ANTIQUITES CADURCIENNES

PREVISIONS DU TEMPS D'APRES NOSTRADAMUS.

DOONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES